

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Éditorial

### Le vent du changement !

La Transition gabonaise réserve décidément des surprises. Même si des critiques fusent, à tort ou à raison, sur la composition du Parlement de la Transition (Assemblée nationale et Sénat), il faut reconnaître qu'un vent de changement souffle réellement sur le pays.

Aujourd'hui, le Parti démocratique gabonais (PDG), naguère parti unique, ne domine plus les institutions de la République. En effet, pendant plus de cinq décennies, il a régné sans partage au sein des hémicycles respectifs. Tenez, sur les 98 députés devant siéger à l'Assemblée de Transition, il ne compte que 32 représentants. Tout comme au Sénat fort de 70 membres il dispose de moins d'une dizaine. De parti majoritaire, il devient minoritaire dans les deux chambres du Parlement. Puisque globalement, les autres forces ont une présence plus forte. C'est inédit.

Cette nouvelle configuration le prive non seulement de statut de parti-éléphant mais ne lui permet plus de dicter sa loi lors des débats parlementaires que l'on souhaite enrichissants et conformes aux vœux des populations. Ce changement de paradigme est incontestablement une première dans le pays. On se doit de s'en féliciter tant il répond à la volonté du président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, de satisfaire aux exigences d'une Transition qui se veut équilibrée et inclusive. Une Transition associant à la réflexion l'ensemble des forces sociales de notre pays.

Dans un processus de construction du Gabon nouveau doté d'institutions fortes, il faut savoir raison garder en tirant les leçons des erreurs du passé pour proposer ce modèle gabonais que nous appelons de tous nos vœux et qui met au-dessus l'intérêt supérieur du pays. Les défis sont immenses, la tâche non moins aisée pour réaliser cet idéal. Dans ce registre, les nouveaux parlementaires sont attendus comme des maçons au pied du mur. Il leur revient de profiter de ce vent de changement qui souffle pour montrer ce dont ils sont capables en se sacrifiant et en se transcendant pour proposer une œuvre de reconstruction qui rendra au peuple sa dignité et sa grandeur perdues.

Lin Joël NDEMBET

Tenez, sur les 98 députés devant siéger à l'Assemblée de Transition, il ne compte que 32 représentants. Tout comme au Sénat fort de 70 membres il dispose de moins d'une dizaine.

## Composition du Parlement travail inclusif, consensuel

L-JN  
Libreville / Gabon

Le Gabon, après les événements du 30 août dernier, avec la création du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), a franchi une nouvelle étape dans la transition politique en cours. La composition des deux chambres du Parlement, Assemblée nationale et Sénat, a été rendue publique dans la nuit de vendredi à samedi dernier.

Si elle est largement saluée par les Gabonais, certaines voix discordantes se font quand même entendre pour critiquer et tenter de remettre en cause les choix portés sur certains acteurs et dénoncer l'absence d'autres. Pourtant deux jours durant, autour du chef de l'Etat, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, les deux bureaux de ces Chambres ont travaillé dans un esprit serein, consensuel et démocratique. Un tel contexte nous impose un éclairage sur le choix des Parlementaires de la Transition. Notamment sur la modification de la Charte dont la conséquence a été, avec l'aval de tous, l'augmentation du nombre des députés et sénateurs et le rétablissement, à la demande de la société civile, du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ils sont ainsi passés de 70 à 98 députés, et de 50 à 70 sénateurs. La révision de la Charte de la Transition est l'œuvre des bureaux des deux Chambres qui l'ont adoptée à l'unanimité vendredi dernier. Au terme de cette modification consensuelle, le président de la Transition a procédé à la nomination des parlementaires, à travers un procédé inclusif obéissant strictement aux choix des compatriotes désignés par leurs entités, à la fois politique, sociale,

religieuse et militaire. C'est dire que tous les députés et sénateurs nommés ont bel et bien été proposés par leurs représentants. Des choix qui n'auront pas toujours été aisés du fait de leur nombre par rapport aux quotas réservés à chaque structure socio-politique. Face à la pléthore, il a donc bien fallu trancher dans le vif.

Ce qui a été fait selon certains critères, réalités et aspirations socio-politiques et géographiques. Tous les participants s'accordent à dire que les travaux ont correspondu à un esprit de consensus et leurs conclusions ne sont que le fruit d'approche collégiale et républicaine dont l'intérêt est de servir et répondre aux aspirations des populations et du pays. La dimension socio-politique a tenu compte de ce qu'une chambre parlementaire obéit à un fonctionnement purement politique. D'où la composante, dans sa majorité, est le fait d'acteurs, conscients d'une réalité politique appelée à s'inscrire dans la dynamique de la Transition. Il n'aurait donc échappé à aucune des parties que, par définition, un Sénat et une Assemblée nationale sont des institutions politiques représentatives des aspirations des habitants d'un pays. La composition des deux Chambres du Parlement, telle qu'elle se présente, n'est que la parfaite photographie du paysage socio-politique du Gabon, car toutes les entités de la société y sont représentées (lire ci-contre). La société civile très active a une place non négligeable. C'est dire que les bruits discordants font clairement penser à une stratégie de dédouanement de leurs auteurs. Il eut été, peut-être, plus judicieux, pour eux, de ne s'en tenir uniquement qu'aux faits.



Pluralité des profils et diversité des...



Photo: Sylvain Macancel/L'Union